

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU RHONE

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU MARDI 11 DECEMBRE 2018**

Canton de  
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le **17 DEC. 2018**

COMMUNE  
DE  
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mercredi 5 décembre 2018  
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2018-115

Président : M. Philippe COCHET  
Secrétaire : Mme MERAND-DELERUE

OBJET

TARIFS FUNERAIRES 2019

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT (par proc. à M. TOLLET), Mme ROUCHON (par proc. à M. JOUBERT), M. COUTURIER (par proc. à M. MANINI), M. JOUBERT, M. DIALLO, Mme BREMOND, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI (par proc. à M. JOINT), Mme BASDEREFF (par proc. à Mme LACROIX), M. CHAVANE (par proc. à Mme MERAND-DELERUE), Mme DU GARDIN, Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à Mme BREMOND jusqu'après élection du secrétaire de séance), M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à M. ROULE), Mme NICAISE (par proc. à Mme MAINAND jusqu'avant vote sur le N° 2018-96), Mme HAMPARSOUMIAN (par proc. à Mme CARRET), M. MANINI, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI (par proc. à M. DUREL), M. CHAISNÉ (par proc. à M. PETIT), Mme ROQUES (par proc. à Mme WEBANCK), M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme BLACHERE, M. Xavier VITARD – de LESTANG

Etait absent : /

**PREFECTURE**  
**Accusé de réception**  
**Reçu le .....**  
**Identifiant de l'Acte :**  
**069 216900340.....**

**Rapport de : M. JOINT**

Par délibération en date du 4 décembre 2017, le Conseil Municipal a fixé, en application des dispositions des articles L.2223-15 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, les différents tarifs relatifs aux prestations funéraires pour l'année 2018. Il était rappelé alors que, soucieuse de conserver à Caluire et Cuire un cimetière accessible, entretenu et propice au recueillement des familles, la Municipalité poursuivait un programme visant à renforcer la stabilité de certaines concessions et à rénover les allées dégradées.

Cette volonté doit être poursuivie en 2019 et permet à la fois de proposer des caveaux préfabriqués aux familles et de maintenir la qualité environnementale de cet espace de plus de 51 000 m<sup>2</sup>. Le projet vise aussi à améliorer encore, à moyen terme, la gestion du site (reprise des concessions, gestion des monuments abandonnés, pose de longrines...).

Dans ce contexte, compte tenu du taux d'inflation prévisionnel de 1,4 % retenu dans le Projet de Loi de Finances pour 2019 et de l'évolution des différents postes de dépenses nécessaires à l'entretien du cimetière communal, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

à la majorité, par 38 voix pour et 5 abstentions,

**- DÉCIDE**

que le coefficient de variation appliqué aux tarifs funéraires 2018 pour déterminer les tarifs funéraires 2019 sera de 1,02 (en arrondissant le cas échéant à l'euro le plus proche – hors location des cases du caveau provisoire)

**- FIXE**

les tarifs pour l'année 2019 comme suit :

**CONCESSIONS FUNÉRAIRES**

Durée des concessions	Prix du m2 jusqu'à 2 m <sup>2</sup>	Prix du m2 au-delà de 2m2
	Tarifs 2019(€)	Tarifs 2019 (€)
15 ans	256	312
30 ans	655	809
50 ans	1429	1723

**CAVEAUX PRÉFABRIQUES OU ANCIENS**

Nombre de places	Durée de location	
	15 ans	30 ans
	Tarif 2019(€)	Tarif 2019(€)
1	528	1059
2	1066	2131
3	1595	3189
4	2095	4251
5	2660	5320
6	3182	6365

**CASES DU COLUMBARIUM**

Durée de location	Tarifs 2019 (€)
15 ans	214
30 ans	427

## TRAVAUX DU CIMETIÈRE

Type de travaux	Tarifs 2019 (€)
Fourniture et pose du filtre d'épuration des caveaux préfabriqués	115
Dépôt d'urne funéraire dans le columbarium	36
Location des cases du caveau provisoire (par jour)	4

– DIT

que les recettes correspondantes seront imputées au compte fonction 026 nature 70311, 70312 et 7083.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE **17 DEC. 2018**  
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE

LE MAIRE

Philippe COCHET

